

Réunion du 16 décembre 2020 au 17 décembre 2020

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Internationalisation de l'économie	166

Le Conseil Régional,

- VU** les articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le règlement UE n°1408/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture,
- VU** l'annexe 1 relative à la définition des PME du règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 (JOUE du 26/06/2014 - L 187/1) déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le règlement UE n°717/2014 de la Commission Européenne du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route internationale et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 septembre 2020 approuvant les orientations de la feuille de route internationale 2020 « BOOK 2020 »,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 16 février 2018 approuvant le règlement d'intervention du dispositif VIE Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 20 avril 2018 approuvant le règlement d'intervention du dispositif « Emploi Export Pays de la Loire » et la convention « type »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 février 2019 approuvant le règlement d'intervention du dispositif Prim Export,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2020,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil régional du 16 octobre 2020,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche
- ENTENDU** Sophie BRINGUY, Delphine COAT-PROU, Grégoire JEAUNEULT, Franck NICOLON, Pascal GANNAT, Laurent CAILLAUD, Christophe CLERGEAU, Claire HUGUES, Laurent DEJOIE, Stéphanie HOUEL, Lucie ETONNO, Jean-Claude CHARRIER, Jean GOYCHMAN, Paul JEANNETEAU, Violaine LUCAS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 5 630 000 € d'autorisations d'engagement, de 1 720 000 € de crédits de paiement en investissement et de 3 550 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°166 : "Internationalisation de l'économie".

PROSPECTER SES MARCHES ET SES PAYS CIBLES

3.1 Le programme régional collectif export des Pays de la Loire (Prospect export)

ATTRIBUE

une subvention de 260 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Pays de la Loire au titre de l'année 2021 pour la mise en œuvre du programme collectif de prospection 2021,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

la convention présentée en Annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 740 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire au titre de l'année 2021 pour la mise en œuvre du programme collectif de prospection 2021,

AFFECTE
l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE
la convention présentée en Annexe 2,

AUTORISE
la Présidente à la signer.

3.2 Le dispositif de soutien individuel à l'export : Prim Export

APPROUVE
le nouveau règlement d'intervention du dispositif Prim Export présenté en Annexe 3,

AFFECTE
une autorisation d'engagement de 1 000 000 €.

3.3 Le dispositif Init Export

APPROUVE
le nouveau règlement d'intervention du dispositif Init Export présenté en Annexe 4,

AFFECTE
une autorisation d'engagement de 300 000 € pour ce dispositif.

INTERNATIONALISER NOS FILIERES STRATEGIQUES D'EXCELLENCE

1. Accélérer l'internationalisation des filières stratégiques

AFFECTE
une autorisation d'engagement de 440 000 € pour accélérer l'internationalisation des filières régionales stratégiques.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Contre : Groupe Écologiste et Citoyen
Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs